

Le 18/01/2019

Le Collège Communal de la Ville de Mons a l'honneur de vous transmettre ci-après un complément à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du **22/01/2019 à 18H30**, à l'**Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique**.

Ordre du jour de la séance

SEANCE PUBLIQUE

Points supplémentaires

- 65 Proposition de motion demandant le classement comme monument des façades, charpente et portail du 18e siècle de l'ancienne Brasserie de Londres, à la rue Frère Orban, n°3, connue en dernier lieu en tant que "Garage Saint-Christophe" rue Frère Orban, 3, parcelles section H 1043c, 1044f. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux François COLLETTE.**

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil Communal par . voix contre. et . abstentions décide

1. Seront mises en zone 30 les voiries suivantes sur le territoire de Hyon : La rue de la Cascade depuis le carrefour avec la rue des américains jusqu'à la rue du Moulin au Bois, la Rue du Moulin au Bois sur toute sa longueur, la rue Maurice Flament depuis le carrefour avec la rue de la Genièvrerie jusqu'au chemin de Bethléem et le dit chemin jusqu'au pont Collette 1).
2. Seront également mises en zone 30 le chemin des maraîcher où la priorité doit être accordée aux vélos et le rue du By depuis son carrefour avec la rue de la Cascade jusqu'à l'avenue d'accès à l'AEDEC.
3. Le Collège communal est invité à présenter un règlement de ,police conforme et de placer la signalisation ad hoc
4. Le Collège communal est invité à présenter au conseil un projet de placement de dispositifs ralentisseurs de vitesse sur les voiries en question selon les modèles et aux endroits les plus adaptés qui résulteront d'une consultation citoyenne appropriée

- 66 Proposition de motion demandant la création d'une zone 30 à Hyon autour du Pont-barrage du Moulin au Bois, vulgairement appelé la Cascade d'Hyon. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux François COLLETTE.**

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil Communal par voix contre..... et abstentions décide

1. Seront mises en zone 30 les voiries suivantes sur le territoire de Hyon : La rue de la Cascade depuis le carrefour avec la rue des américains jusqu'à la rue du Moulin au Bois, la Rue du Moulin au Bois sur toute sa longueur, la rue Maurice Flament depuis le carrefour avec la rue de la Genièvrerie jusqu'au chemin de Bethléem et le dit chemin jusqu'au « pont Collette i).
2. Seront également mises en zone 30 le chemin des maraîcher où la priorité doit être accordée aux vélos et le rue du By depuis son carrefour avec la rue de la Cascade jusqu'à l'avenue d'accès à l'AEDEC.
3. Le Collège communal est invité à présenter un règlement de ,police conforme et de placer la signalisation ad hoc

4. Le Collège communal est invité à présenter au conseil un projet de placement de dispositifs ralentisseurs de vitesse sur les voiries en question selon les modèles et aux endroits les plus adaptés qui résulteront d'une consultation citoyenne appropriée

67 Proposition de motion demandant la création d'une zone "Basses émissions" dans l'Hyper Centre de la Ville de Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal décide par voix favorables, contres et abstentions:

Article 1: De créer une zone "basses émissions" dans l'hyper centre de Mons, à savoir un périmètre couvrant les anciens premiers remparts de la Ville étendu à quelques zones d'accès majeures. L'interdiction serait donc faite aux véhicules les plus polluants de pénétrer dans cette zone fortement habitée mais aussi occupée par des activités de bureau ou scolaires et qui est donc une zone à forte concentration de population.

Article 2: Procéder à l'installation de caméras ANPR qui permettront de remplir cette mission de faire respecter la zone "basses émissions" mais aussi qui permettront de lutter contre l'insécurité routière ainsi que certains types de délinquance comme la criminalité transfrontalière.

68 Proposition de motion demandant la réhabilitation du quartier de la Gare et le sécuriser. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal décide par voix favorables, contres et abstentions:

Article 1: De procéder à la mise sur pied d'un plan global de caméras de surveillance pour couvrir l'intégralité du quartier de la gare.

Article 2: D'ouvrir le commissariat de la place Léopold toute la nuit afin d'assurer une présence policière forte tout au long de la nuit.

Article 3: De procéder à un contrôle systématique des adresses dans le quartier de la gare et effectuer un éloignement systématique des personnes en situation illégale.

Article 4: D'étudier les besoins en parking dans cette zone, compte tenu du futur parking SNCB, et la nécessité ou non d'un projet d'un petit parking dans l'axe boulevard Gendebien - place Léopold afin d'offrir une solution de stationnement aux chalands du quartier des capucins.

Article 5: Modifier le permis d'urbanisme de la gare afin de ré-ouvrir l'axe de la place Léopold au double sens de circulation pour les voitures.

69 Proposition de motion afin de rendre accessible à tous et de façon payante le parking du Stade Tondreau. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal décide par voix favorables, contres et abstentions:

Article 1: De demander à l'hôpital Ambroise Paré, dans lequel la Ville de Mons est largement majoritaire, d'ouvrir son parking au public en journée moyennant un paiement dont le prix reste à fixer, tout en maintenant la priorité au personnel dudit hôpital.

70 Proposition de motion relative à l'annonce de 1900 licenciements chez PROXIMUS. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale PS Joëlle KAPOMPOLE.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal

Par suffrages, sur votes valables,

- Marque son soutien à l'ensemble des travailleurs touchés par cette mesure;
- Demande au Collège d'étudier les possibilités pour la Ville de Mons et les intercommunales et asbl pour lesquelles elle est garant d'emprunt de lancer de nouveaux marchés publics pour leur contrat de téléphonie et d'internet;
- Charge son échevin des finances d'avoir une attention particulière à la disparition des emplois et des antennes de téléphonie dans les villages du grand Mons alors que la fracture numérique reste criante, notamment dans les futurs marché de services y liés.

71 Proposition de motion afin de contribuer à créer un club de foot à l'échelle de Mons Borinage. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal décide par voix favorables, contres et abstentions:

Article 1: De se prononcer en faveur du principe d'un grand club de la région de Mons Borinage, constitué autour du matricule du RFB.

Article 2: D'ouvrir des négociations avec les communes concernées et les clubs afin d'aboutir à une vision d'avenir pour le mois de mai au plus tard.

Article 3: D'envisager dans ce cas l'implantation des installations d'entraînement dans le Borinage et le stade de l'équipe première à Mons ainsi qu'un projet de réfection du Tondreau ou la construction d'un nouveau stade plus fonctionnel, mieux situé et intégrant bureaux, boutiques, restaurants et autres services afin de rendre ce lieux opérationnel 7 jours sur 7.

Article 4: De lier les futurs subsides publics à la réalisation de ce projet important pour notre région.

72 Proposition de motion visant à appliquer les mesures prises lors de la rencontre citoyenne du 21 février 2018 avec les riverains des rues Dewit, Sturbois, Culot et du Dépôt à Havré afin d'améliorer

la circulation routière. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du Groupe Mons en Mieux Mathieu VELTRI.

Note de synthèse

Proposition de décision

Le Conseil communal décide par voix favorables, contres et abstentions

Article 1 : D'appliquer sans délai les mesures proposées par le représentant de l'ancien Collège le 21 février 2018 et acceptées par les riverains, à savoir pour rappel :

- Aménagement d'aires de stationnement bilatérales alternées à la rue Pierre Dewit pour forcer le ralentissement des véhicules en général.
- Etude de transformation du chemin agricole rejoignant la rue Henri Culot à la Chaussée du Roeulx, pour détourner la circulation des poids lourds (en sens unique)
- Placement d'un îlot directionnel au carrefour de la rue Henri Culot, rue Pierre Dewit et rue Oscar Sturbois
- Inversion du sens de priorité alternée sur le pont de la Haine à la rue du Dépôt.

Article 2 : D'inviter le Collège communal à présenter au conseil les modifications justifiées par ces mesures au règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville et à mettre en œuvre les aménagements et d'engager l'étude de faisabilité de transformation du chemin agricole rejoignant la rue Henri Culot à la Chaussée du Roeulx pour ainsi éviter le passage de poids lourds dans les rues Dewit, Henri Culot, Oscar Sturbois.

PAR LE COLLÈGE
La Directrice générale,
Cécile BRULARD

Le Bourgmestre Président,
Nicolas MARTIN